

Séance ordinaire du Conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent tenue le 8 février 2017 à 19 h 30, au 10, rue King, bureau 400, à Huntingdon. La présente séance est présidée par Madame Louise Lebrun, préfète et mairesse de la municipalité de Sainte-Barbe. Les conseillers suivants sont présents:

Mme Jean Armstrong, mairesse du canton de Dundee  
Mme Suzanne Yelle Blair, mairesse de la municipalité de Franklin  
M. André Brunette, maire de la ville de Huntingdon  
Mme Carolyn Cameron, mairesse de la municipalité de Hinchinbrooke  
M. Alain Castagner, maire de la municipalité de Saint-Anicet  
M. Chrystian Soucy, maire de la municipalité d'Ormstown  
M. Gilles Dagenais, maire de la municipalité de Saint-Chrysostome  
M. Denis Henderson, maire du canton de Havelock  
M. Pierre Poirier, maire du canton de Godmanchester  
M. Richard Raithby, maire de la municipalité de Howick  
M. François Rochefort, maire de la paroisse de Très-Saint-Sacrement  
Le directeur général/secrétaire-trésorier, M. François Landreville, est aussi présent

Est absente :

Mme Deborah Stewart, mairesse de la municipalité d'Elgin

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

7577-02-17

Il est proposé par Denis Henderson  
Appuyé par François Rochefort et résolu unanimement  
Que la séance soit ouverte.

ADOPTÉ

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

7578-02-17

Il est proposé par Pierre Poirier  
Appuyé par Jean Armstrong et résolu unanimement  
Que l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉ

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 JANVIER 2017**

7579-02-17

Il est proposé par Alain Castagner  
Appuyé par Denis Henderson et résolu unanimement  
Que le procès-verbal de la séance du 18 janvier 2017 soit adopté.

ADOPTÉ

**4. PRÉSENTATION DE MONSIEUR FÉLIX BLACKBURN : « SENTIER RIVERAIN DE LA RIVIÈRE CHÂTEAUGUAY »**

Monsieur Blackburn distribue les documents de sa présentation qui comporte 4 points : Rénovation des quais, Forum « Les États généraux de l'eau – Vers une agriculture durable, Le membership et L'offre de service de la SCABRIC : Trousse d'implantation Q2R22, Planification, Organisation et Thèmes.

Par la suite, il demande une aide financière de 1 000 \$ à la MRC du Haut-Saint-Laurent pour la restauration des quais et du « Sentier riverain de la rivière Châteauguay ».

**5. PRÉSENTATION DE MADAME ANICK LACROIX : « CORRESPONDANTS BÉNÉVOLES »**

Madame Lacroix et Monsieur Lachance, journaliste retraité, expliquent l'ensemble du projet et soulignent qu'ils cherchent de nouveaux journalistes bénévoles.

**6. PRÉSENTATION DE MONSIEUR CHARLES GASCON : « PARC-O-MÈTRE »**

Monsieur Charles Gascon, agent de soutien au développement social, présente le projet Parc-o-mètre qui comprend un inventaire des équipements en loisir dans la MRC du Haut-Saint-Laurent.

## **7. SUIVI DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ**

### **7.01 AVIS SUR LE RÈGLEMENT 25.20-2016 – MUNICIPALITÉ D'ORMSTOWN**

*ATTENDU QUE* la municipalité d'Ormstown dépose le règlement d'urbanisme 25.20-2016 modifiant le règlement de zonage 25-2006;

*ATTENDU QUE* ce règlement a été adopté le 6 septembre 2016;

*ATTENDU QUE* ce règlement a été reçu à la MRC le 19 janvier 2017;

*ATTENDU QUE* ce règlement vise à autoriser les marchés aux puces, les serres, les pépinières et les kiosques de fruits et légumes dans les zones C02-205 et C04-410;

*ATTENDU QUE* le schéma d'aménagement et de développement révisé est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 2000;

*ATTENDU QUE* le règlement ne contrevient pas aux orientations du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

7580-02-17

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par Suzanne Yelle Blair  
Appuyé par Carolyn Cameron et résolu unanimement  
D'approuver la conformité du règlement 25.20-2016 de la municipalité d'Ormstown puisqu'il ne contrevient pas aux orientations du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire.

ADOPTÉ

### **7.02 AVIS SUR LE RÈGLEMENT 461 – CANTON DE GODMANCHESTER**

*ATTENDU QUE* le canton de Godmanchester dépose le règlement d'urbanisme 461 modifiant le règlement de zonage 357 et le règlement d'émission des permis et certificats 360;

*ATTENDU QUE* ce règlement a été adopté le 9 janvier 2017;

*ATTENDU QUE* ce règlement a été reçu à la MRC le 19 janvier 2017;

*ATTENDU QUE* ce règlement vise à autoriser l'entreposage extérieur de véhicules routiers, à prescrire des normes d'aménagement concernant des clôtures et des zones tampons et à retirer l'usage « chenil » de la zone A-2-1;

*ATTENDU QUE* le schéma d'aménagement et de développement révisé est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 2000;

*ATTENDU QUE* le règlement ne contrevient pas aux orientations du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

7581-02-17

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par Denis Henderson  
Appuyé par Chrystian Soucy et résolu unanimement  
D'approuver la conformité du règlement 461 du canton de Godmanchester puisqu'il ne contrevient pas aux orientations du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire.

ADOPTÉ

## **8. APPUI À LA PROPOSITION DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS – FONDS D'APPUI AU RAYONNEMENT DES RÉGIONS (FARR)**

*ATTENDU QUE* les membres du Conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent ont pris connaissance de la proposition de la FQM concernant le Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR);

7582-02-17

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par Alain Castagner  
Appuyé par Denis Henderson et résolu unanimement  
D'appuyer la proposition de la FQM concernant le FARR;

*QUE* la Table des préfets de chaque région (ou son équivalent) soit responsable de la démarche de consultation pour l'identification des priorités régionales, avec la collaboration d'un représentant du MAMOT et du ministre régional;

*QUE* le choix des projets à retenir, parmi ceux soumis suite à un appel de projets régional, soit fait par la Table des préfets de chaque région (ou son équivalent), avec la collaboration d'un représentant du MAMOT et du ministre régional;

*QUE* la gestion du FARR (suivi et évaluation) et des projets soutenus par ce fonds, soit faite selon la nature du projet par une ou plusieurs MRC mandatées par la Table des préfets (ou son équivalent);

*QU'il y ait*, pour la Montérégie, trois sous-tables de travail de la Table de concertation des préfets de la Montérégie (TCPM).

ADOPTÉ

#### **9. ADOPTION DE LA POLITIQUE CULTURELLE - ÉDITION 2017**

*ATTENDU QUE* les membres du Conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent ont pris connaissance du projet de politique culturelle - édition 2017 et qu'ils en sont satisfaits;

*ATTENDU QUE* les membres du Conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent tiennent à féliciter le coordonnateur au développement culturel, monsieur Luc De Tremmerie pour le travail accompli, en particulier dans le cadre de cette nouvelle politique;

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par Alain Castagner  
Appuyé par Jean Armstrong et résolu unanimement  
D'adopter la « Politique culturelle de la MRC du Haut-Saint-Laurent - Édition 2017 ».

ADOPTÉ

#### **10. RÉOLUTION D'INTENTION APPUYANT LA DÉMARCHE DE REGROUPEMENT DES OFFICES MUNICIPAUX D'HABITATION DANS LE HAUT-SAINT-LAURENT**

*ATTENDU QUE* la Société d'habitation du Québec souhaite que les regroupements des offices d'habitation se réalisent sur une base consensuelle afin de répondre aux besoins et aux particularités des milieux qu'ils auront à servir;

*ATTENDU QUE* la Société d'habitation du Québec propose soit le regroupement de plusieurs offices d'habitation sur un territoire, soit le regroupement par déclaration de compétence de la MRC;

*ATTENDU QUE* le regroupement des offices d'habitation doit être effectué d'ici le 1<sup>er</sup> juillet 2017, sans quoi la Société d'habitation du Québec procédera au choix du regroupement;

*ATTENDU QU'*une réunion de réflexion sur les pistes d'action possibles pour le territoire du Haut-Saint-Laurent a eu lieu le 21 décembre 2016;

*ATTENDU QUE* lors de cette réunion, les participants ont émis le souhait de regrouper les offices d'habitation du territoire de la MRC du Haut-Saint-Laurent en une seule entité;

*ATTENDU QUE* lors de cette réunion, la possibilité d'inclure les offices d'habitation de Sainte-Martine et de Saint-Urbain-Premier a été discutée compte tenu de leur situation similaire à la nôtre;

*ATTENDU QUE* la Société d'habitation du Québec recommande qu'un Comité de transition et de concertation soit formé pour chacun des projets de regroupement, dont le principal rôle est d'établir des consensus et de coordonner les travaux qui mèneront à la concrétisation du regroupement;

*EN CONSEQUENCE*, il est proposé par Gilles Dagenais  
Appuyé par André Brunette et résolu unanimement

Que le Conseil régional appuie les démarches de regroupement des offices d'habitation selon le territoire du Haut-Saint-Laurent, en étudiant la possibilité d'y inclure les offices d'habitation de Sainte-Martine et de Saint-Urbain-Premier;

7583-02-17

7584-02-17

Que le Conseil régional nomme un représentant au Comité de transition et de concertation, dans lequel seront également conviés les directeurs généraux des municipalités concernées ainsi que les directeurs des offices d'habitation concernés;

Que la Société d'habitation du Québec soit présente lors de la prochaine rencontre du Comité de transition et de concertation afin de répondre aux questionnements en lien avec cette démarche;

Que le Comité de transition et de coordination statue, en adéquation avec la volonté des municipalités concernées, du type de regroupement privilégiée dans le Haut-Saint-Laurent.

ADOPTÉ

#### 11. ATTRIBUTION DE CONTRAT – ÉQUIPEMENT AUDIOVISUEL

*ATTENDU QUE* la MRC désire se doter d'équipement audiovisuel pour la salle du conseil;

7585-02-17

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par Carolyn Cameron

Appuyé par Richard Raithby et résolu unanimement

D'attribuer, de gré à gré, le contrat d'achat et d'installation d'équipement audiovisuel à *Roch Dumouchel Inc.* au montant de 11 474,51 \$, taxes incluses.

ADOPTÉ

#### 12. DEMANDE D'APPUI – MRC DES MASKOUTAINS

*ATTENDU QUE* les membres du Conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent ont pris connaissance de la résolution n° 17-01-22 de la MRC des Maskoutains afin d'appuyer le projet de loi C-274 intitulé *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu ayant pour but d'abolir la taxe sur les transferts d'entreprises familiales*;

7586-02-17

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par Richard Raithby

Appuyé par Pierre Poirier et résolu unanimement

D'appuyer la résolution du 18 janvier 2017 de la MRC des Maskoutains qui se lit comme suit :

##### **CHAMBRE DES COMMUNES - ABOLIR LA TAXE SUR LES TRANSFERTS D'ENTREPRISES FAMILIALES - PROJET DE LOI C-274 - APPUI**

*CONSIDÉRANT* que le projet de loi C-274 vise, par la modification de la Loi de l'impôt sur le revenu, à faciliter le transfert de petites entreprises ou de sociétés agricoles ou de pêche entre les membres d'une famille;

*CONSIDÉRANT* que ce projet de loi permettra aux propriétaires et aux acheteurs d'une même famille de jouir des mêmes droits et privilèges que s'il s'agissait d'une transaction entre deux personnes n'ayant aucun lien de parenté en changeant le traitement fiscal de la différence entre le prix de vente et le prix payé à l'origine;

*CONSIDÉRANT* que ce projet de loi vise à encourager le transfert de ces types d'entreprises entre personnes liées et ainsi de permettre la conservation desdites entreprises par des gens d'ici;

*CONSIDÉRANT* la recommandation du comité administratif faite par voie de résolution numéro CA 16-12-315 adoptée lors de la séance ordinaire du 20 décembre 2016;

*EN CONSÉQUENCE*, sur la proposition de Mme la conseillère Raymonde Plamondon, Appuyée par M. le conseiller Mario St-Pierre, **IL EST RÉSOLU**

*D' APPUYER* l'adoption du projet de loi C-274 intitulé *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (transfert d'une petite entreprise ou d'une société agricole ou de pêche familiale)* déposé à la Chambre des communes du Canada.

*DE TRANSMETTRE* copie de la présente résolution au député Guy Caron.

Que la MRC du Haut-Saint-Laurent fasse parvenir sa résolution à la députée fédérale, Mme Anne-Minh-Thu Quach.

ADOPTÉ

**13. DEMANDE D'APPUI – COMMISSION SCOLAIRE DE LA VALLÉE-DES-TISSERANDS (OPÉRATION D'ÉQUIPEMENTS DE PRODUCTION)**

*ATTENDU QUE* les membres du Conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent ont pris connaissance de la demande d'appui de la Commission Scolaire de la Vallée-des-Tisserands;

*ATTENDU* le besoin des industries de la région d'avoir des opérateurs d'équipements de production compétents et formés à la fine pointe des dernières technologies;

*CONSIDÉRANT* le développement des parcs industriels de la région dans les années à venir;

*ATTENDU QUE* le Programme d'Opération d'équipements de production se retrouve parmi les programmes visés dont l'offre est jugée insuffisante en Montérégie;

*ATTENDU QUE* le programme d'Opération d'équipements de production répond à plusieurs secteurs d'activités spécifiques tels que chimique, plastique, agroalimentaire et métallurgie;

*ATTENDU QUE* ces différents secteurs d'activités sont actifs et en expansion dans les MRC du Haut-Saint-Laurent et de Beauharnois-Salaberry;

*ATTENDU QUE* ces différents secteurs d'activités s'inscrivent dans les axes de développement identifiés par le Centre local de développement lors de la planification stratégique du développement de la MRC de Beauharnois-Salaberry;

*ATTENDU* la proximité du Centre de formation professionnelle de la Pointe-du-Lac permettant d'offrir un modèle travail-études pour bonifier la formation et assurer une relève qualifiée en Montérégie-Ouest;

7587-02-17

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par Gilles Dagenais

Appuyé par Denis Henderson et résolu unanimement

D'appuyer la demande de la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands pour obtenir l'autorisation du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur afin d'offrir le programme en Opération d'équipements de production afin de répondre aux besoins de la région.

ADOPTÉ

**14. DEMANDE D'APPUI – COMMISSION SCOLAIRE DE LA VALLÉE-DES-TISSERANDS (MÉCANIQUE AGRICOLE)**

*ATTENDU QUE* les membres du Conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent ont pris connaissance de la demande d'appui de la Commission Scolaire de la Vallée-des-Tisserands;

*ATTENDU* le besoin des industries de la région d'avoir des mécaniciens d'équipements agricoles compétents et formés à la fine pointe des dernières technologies;

*ATTENDU QUE* l'activité agricole est au cœur de l'activité économique régionale;

*ATTENDU QUE* le territoire desservi par le centre de formation professionnelle est principalement agricole;

*ATTENDU QUE* le Programme de mécanique agricole (ouvriers agricoles) se retrouve parmi les programmes visés dont l'offre est jugée insuffisante en Montérégie;

*ATTENDU* les investissements et contributions apportés depuis janvier 2015 au point de service Saint-Joseph à Saint-Chrysostome, afin d'y construire un nouvel atelier, faire l'acquisition de certaines machineries et réaménager certains locaux utilisés;

*ATTENDU* la contribution des entreprises de la région qui fait preuve des besoins de main-d'œuvre et de la mobilisation du milieu;

7588-02-17

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par Gilles Dagenais

Appuyé par Carolyn Cameron et résolu unanimement

D'appuyer la demande de la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands pour offrir le Programme d'études professionnelles en Mécanique agricole au point de service Saint-Joseph à Saint-Chrysostome, afin de répondre aux besoins de la région.

ADOPTÉ

**15A. ATTRIBUTION DE CONTRAT – INTERNET HAUTE VITESSE**

Sujet reporté.

**15B. CONVOCATION À UNE SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL DE LA MRC DU HAUT-SAINTE-LAURENT, MERCREDI LE 15 FÉVRIER 2017, À 19 H, AFIN D'ATTRIBUER LE CONTRAT POUR DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DES DEUX GOUVERNEMENTS CONCERNANT L'INTERNET HAUTE-VITESSE**

7589-02-17

Il est proposé par André Brunette  
Appuyé par Pierre Poirier et résolu unanimement  
De convoquer une séance spéciale du conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent, mercredi le 15 février 2017, à 19 h, afin d'attribuer le contrat pour déposer une demande d'aide financière auprès des deux gouvernements concernant l'internet haute-vitesse.

ADOPTÉ

**16. COMPTES À PAYER DU 18 JANVIER AU 8 FÉVRIER 2017**

7590-02-17

Il est proposé par Chrystian Soucy  
Appuyé par François Rochefort et résolu unanimement  
Que les comptes à payer au montant de 466 165,36 \$, pour la période du 18 janvier au 8 février 2017, soient payés.

Que la liste de ces comptes à payer soit conservée dans un registre prévu à cet effet et fasse partie intégrante de ce procès-verbal.

ADOPTÉ

**17. VARIA**

**17.01 ATTRIBUTION DU CONTRAT DE REMPLACEMENT DE L'ESCALIER AU 4<sup>E</sup> ÉTAGE**

*ATTENDU QUE* la MRC du Haut-Saint-Laurent désire remplacer l'escalier du 4<sup>e</sup> étage;

7591-02-17

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par Pierre Poirier  
Appuyé par Denis Henderson et résolu unanimement  
Que le contrat de remplacement de l'escalier du 4<sup>e</sup> étage soit attribué, de gré à gré, à *Construction Richard Myre*, entrepreneur général, au montant de 5 478,56 \$ taxes incluses.

ADOPTÉ

**17.02 AUTORISATION DE PRÊT - FLI**

*ATTENDU* la recommandation du comité d'analyse du FLI;

7592-02-17

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par Chrystian Soucy  
Appuyé par Pierre Poirier et résolu unanimement  
D'accorder un prêt de 5 000 \$, au taux de 2,7 %, à *Ferme C&E Busboom*.

ADOPTÉ

**18. CORRESPONDANCE**

1. Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) - Formations destinées aux élus.
2. FQM - Communiqué intitulé *La FQM souhaite un bon retour à Pierre Moreau*, 16 janvier 2017.
3. MRC de la Nouvelle-Beauce - Appui à la MRC de Lac-Saint-Jean-Est concernant les délais administratifs de la CPTAQ.

4. MRC de la Haute-Yamaska - Résolution d'adhésion et de nomination à la Table des préfets de la Montérégie, pour l'année 2017.
5. Maires de Montréal et Salaberry-de-Valleyfield - Bulletin d'information suite au 12<sup>e</sup> Colloque francophone international de Villes et Villages en santé et des Villes-Santé de l'Organisation mondiale de la Santé.
6. FQM - Communiqué intitulé *La MMQ subventionne six formations offertes par la FQM*, 25 janvier 2017.
7. FQM - Lettre aux directeurs généraux des MRC concernant les conférences téléphoniques avec le président de la FQM sur la gestion du FARR.
8. MRC de la Nouvelle-Beauce - Demande d'appui concernant la suspension des demandes à portée collective par la CPTAQ.
9. FQM - Communiqué intitulé *Budget du Québec 2017 – La FQM rend publiques ses demandes*, 26 janvier 2017.
10. MRC des Maskoutains - Résolution concernant le Fonds d'appui au rayonnement des régions.
11. MRC de Minganie - Demande aux MRC d'adopter le projet de règlement élaboré par le Collectif scientifique afin qu'aucun développement ne soit possible sans eau potable.
12. Municipalité de Lanoraie - Appel aux municipalités pour l'adoption d'un règlement concernant l'eau et les hydrocarbures.
13. FQM - Lettre aux directeurs généraux des MRC ayant pour objet le suivi de la première rencontre de la Tournée régionale d'échanges entre les élus municipaux et le ministre Martin Coiteux et ses ministres.
14. Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) - Infolettre, janvier 2017.
15. Recyc-Québec - Premier versement de la compensation 2015 pour la collecte sélective des matières recyclables.
16. FQM - Communication intitulée *Conflit entre l'UPA et le gouvernement du Québec*, 31 janvier 2017.
17. Union des municipalités du Québec (UMQ) - Offre d'adhésion à un programme en assurance de dommages pour les organismes sans but lucratif.

#### **19. QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE**

Aucune question n'a été soulevée.

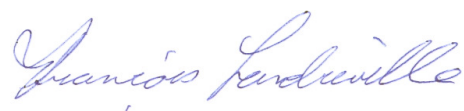
#### **20. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Chrystian Soucy  
Appuyé par Richard Raithby et résolu unanimement  
Que la séance soit levée.

ADOPTÉ



Louise Lebrun  
Préfète



François Landreville  
Directeur général et secrétaire-trésorier